

Le CDI du collège

Le CDI est un **Centre de Documentation et d'informations**.



C'est donc un lieu de travail, de recherche, d'information et de lecture.

Quelques règles à respecter :

le silence et le calme

- x respecter le matériel et les documents
- x ranger sa table, sa chaise, les documents sortis
- x ne pas manger
- x demander l'autorisation avant d'aller sur les ordinateurs et respecter la charte informatique et internet du collège.

Le CDI en ligne : <http://0270001e.esidoc.fr/>



Venir au CDI

Le CDI peut accueillir un maximum de 25 élèves.

➤ Quand venir au CDI ?

- sur une **heure de permanence**.

Pense à vérifier le planning affiché sur la porte du CDI.

Range toi dans la cour

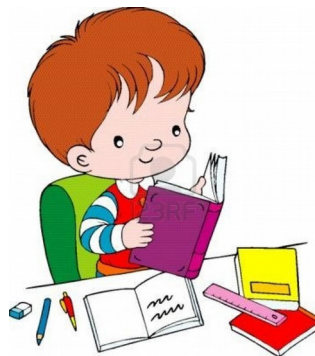
- le **midi** : de 11h30 à 12h30 et de 13h à 14h.
- pour tes séances d'**EMI** .

➤ Pour faire quoi ?

- lire
- faire ses devoirs
- s'informer, se documenter
- pour son orientation

➤ Pourquoi le CDI est fermé ?

Il est réservé pour un groupe !



CDI mode d'emploi

Horaires :
Lundi- Vendredi
8h25-12h30
13h-16h55
Mardi- Jeudi
8h25-12h30
13h-15h50



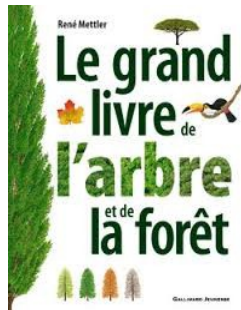
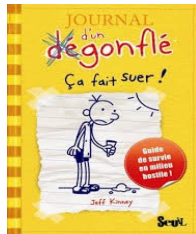
Mme Cardet,
professeur documentaliste

Collège Roger Gaudeau
Rue Phélip
27705 Les Andelys Cedex

Les ressources du CDI

Le CDI contient différents types de documents.

- des périodiques
- des livres de fiction (BD, Manga, roman, conte...)
- des livres documentaires



- L'accès à Internet
Tu dois demander au professeur documentaliste avant d'aller sur les ordinateurs et avant d'imprimer
- De la documentation sur l'orientation

Le prêt

- **3 documents** pour 3 semaines sauf les BD et les mangas 1 semaine
- s'adresser à la documentaliste pour qu'elle enregistre le prêt sur son ordinateur. Pas besoin de carte !
- Ne pas oublier de le ramener .
- Ne pas l'abîmer.

Faire des recherches

- Penser aux différents documents disponibles au CDI : documentaires, dictionnaires, encyclopédies, manuels scolaires, périodiques, l'accès à Internet.
- Utiliser E-Sidoc qui permet d'effectuer une recherche à partir d'un titre de livre, d'un auteur ou d'un thème.
- Il est possible d'utiliser Internet après avoir demandé l'autorisation à la documentaliste. La recherche doit être en rapport avec le travail scolaire.
- La documentaliste est toujours là pour vous aider en cas de besoin. N'hésitez pas à venir me voir.

